

MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir

10 rue de la Mairie

28190 DANGERS

Tel. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2018

Sur convocation en date du 13 décembre 2018, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 18 décembre 2018 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur MORIZEAU Jean-François au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents :

Mesdames ARRONDEAU Evelyne, CHALLAB Ellen, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, ROSSE Sandrine et Messieurs BODIN Bernard, BOYER Jean-Marie, DE AGUIAR Séraphin, ROBVEILLE Arnaud, TRANCHANT Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente :

Madame DAHURON Sonia (pouvoir donné à Madame ARRONDEAU Evelyne)

Secrétaire de séance : Monsieur BOYER Jean-Marie

Le Maire informe que le compte-rendu de la précédente réunion n'est pas encore finalisé et sera soumis pour approbation lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire informe qu'il a accepté la facture n° 11/1811/100014 en date du 27 novembre 2018 de l'entreprise GARDEN EQUIPEMENT d'un montant de 516,37 € HT, soit 619,66 € TTC au titre de la fourniture d'un souffleur thermique (*DM N° 2018-06*).

DEMANDE ASSOCIATION LE PANIER BEAUCERON

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une association Le Panier Beauceron souhaite mettre en place sur la Commune un marché fermier annuel qui pourrait être réitéré chaque année.

La date proposée est le dimanche 2 juin 2019. Ce marché rassemblerait entre 20 à 30 producteurs et artisans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'organisation d'un marché fermier sur la Commune le 2 juin 2019 par l'association Le Panier Beauceron.

REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle que pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie, de son parvis, ainsi que la réhabilitation et l'extension de l'annexe, le Comité d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) avait évalué les travaux de la façon suivante :

1 ^{ère} tranche	Réhabilitation mairie	152.000 € HT
2 ^{ème} tranche	Réhabilitation et agrandissement annexe + parvis	153.500 € HT

Il présente à l'assemblée les plans du projet de la 1^{ère} tranche établis par la société Semichon & Vincent Architectes, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre n° 2018/03, comprenant les travaux suivants :

- reprise de toute l'électricité, de la ventilation de l'ensemble du bâtiment, du réseau de chauffage (en gardant les radiateurs actuels),
- isolation indépendante dans chaque pièce,
- mise en place d'un WC pour personne à mobilité réduite au rez-de-chaussée,
- réfection de la toiture,
- nettoyage peinture et enduit,
- rez-de-chaussée : reprise du sol sans casser le carrelage,
- isolation à l'étage de la mairie non prévue : la commission des travaux a demandé à l'architecte d'étudier cette possibilité.

Le chiffrage de la société Semichon & Vincent Architectes pour cette 1^{ère} tranche de travaux, hors demandes supplémentaires de la Commune, représente un montant de 196.716 € HT, auquel il conviendra d'ajouter 11% d'honoraires de l'architecte + 5 à 7% d'imprévu.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de conserver le local chaudière dans l'annexe, alors qu'il serait peut-être plus simple et moins coûteux d'installer cet équipement dans le bâtiment de la mairie : le Maire demandera à l'architecte d'intégrer cette demande dans la tranche ferme des travaux.

Le Maire présente ensuite les plans du projet de la tranche conditionnelle :

- le Conseil municipal s'interroge sur l'intérêt de maintenir le bâtiment annexe ou de le détruire pour le reconstruire ;
- du fait de la dépose du portail et de la disparition de certains murs délimitant l'enceinte de la mairie, le déplacement piétons autour de ce bâtiment est évoqué.

Le Maire demande à l'assemblée de valider cette première estimation financière de travaux pour la 1^{ère} tranche (196.716 € HT), ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

GAZ – DEMANDE ETUDE DE TRAVAUX

Une habitante de la Commune, rue de la Vallée, a demandé la possibilité d'être raccordée au gaz propane : cette demande en rejoint d'autres qui ont été effectuées par des personnes demeurant rue du Moulin.

Le Maire propose de demander une étude à la société SYNELVA. Il est rappelé qu'une amorce gaz est prévue au carrefour de la rue du Moulin et de la rue de la Mairie.

Après discussion, il est décidé qu'une pré-enquête auprès des habitants de la rue du Moulin et de la rue de la Vallée sera menée avant de s'adresser à la société SYNELVA.

VACATION ARCHIVAGE

Le Maire rappelle que par délibération n° 2015/03 du 27 janvier 2015 il a été décidé le recours à un vacataire sur une base de 10,57 € brut/heure pour une durée de 2 x 35 heures pour procéder à l'archivage de la Commune.

Le vacataire retenu est Madame Nicole DAUVILLIERS, ancienne Conseillère municipale et Adjointe au maire, qui commencera sa mission le 7 janvier 2019.

FINANCES

Résultat de qualité comptable de la Commune

Le Maire remet à l'assemblée un rapport émanant du ministère des finances sur la qualité comptable de la Commune duquel il ressort une note de 17,4/20.

Cette note est un peu en dessous de la moyenne, mais elle est essentiellement due à un retard dans l'intégration des immobilisations de la Commune en relation avec le Trésor Public.

Du fait du transfert de trésorerie à intervenir, ces opérations ont été apurées et la note de la Commune devrait être meilleure l'année prochaine.

La trésorerie de Courville-sur-Eure, quant à elle, obtient une note de 20/20.

Impact de la réforme de la taxe d'habitation

Le Maire remet à l'assemblée la fiche Taxe d'habitation 2018 de la Commune de Dangers, de laquelle il ressort :

- nombre d'habitations concernées par la réforme de la taxe d'habitation (exonération) : 109 sur 168 habitations, représentant un montant de 14.585 € (pris en charge par l'Etat) ;
- impôt perçu en 2018 par la Commune au titre de la taxe d'habitation pour 168 logements : 38.935 €

Tarifs communaux 2019

Le Maire expose que dans le cadre de la publication des prix de ses services, le Conseil municipal doit adopter les tarifs qui seront appliqués en 2019 dans le cadre du budget général.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le maintien des tarifs mentionnés ci-après dans la délibération n° 2018/68.

Délibération n° 2018/68 – Tarifs communaux 2019

Le Maire expose que dans le cadre de la publication des prix de ses services, le Conseil municipal doit adopter les tarifs appliqués en 2019 dans le cadre du budget général.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les tarifs suivants :

Désignation	Année 2019	
	Noir et Blanc	Couleur
Photocopies		
Photocopies A4 particulier	0,15	1,00 €
Photocopies A3 particulier	0,20	1,40 €
Photocopies A4 association	0,08	0,70 €
Photocopies A3 association	0,15	1,00 €
Location barnum	125,00 €	
Location barnum personnel communal résidant à Dangers	90,00 €	
Cimetière concession 30 ans	120,00 €	
Cimetière concession 30 ans Superposition ou dépôt d'urne	60,00 €	
Cimetière concession 50 ans	250,00 €	
Cimetière concession 50 ans et plus Superposition ou dépôt d'urne	125,00 €	
Columbarium concession de 15 ans	1 ^{ère} urne : 794,00 € 2 ^{ème} urne et suivantes : 265,00 €	
Columbarium concession de 30 ans	1 ^{ère} urne : 1 070,00 € 2 ^{ème} urne et suivantes : 320,00 €	
Columbarium concession de 50 ans	1 ^{ère} urne : 1 600,00 € 2 ^{ème} urne et suivantes : 535,00 €	
Jardin du souvenir	100,00 €	

QUESTIONS DIVERSES

- Journal communal

La rédaction suit son cours.

- PLU

Les dossiers de la phase arrêt du PLU ont été déposés auprès de la Préfecture, de la DDT et des personnes publiques associées.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a été saisi pour la nomination d'un commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique.

Le Maire précise qu'il existe une obligation de mettre l'enquête publique à la disposition du public de manière dématérialisée : les services de la DDT et de Chartres Métropole ont été interrogés à ce sujet. De même, l'Association des Maires Ruraux de France propose sa solution dénommée Campagnol pour l'accompagnement des petites communes dans la réalisation de leur site internet : la Maire prendra contact avec leurs services pour en savoir davantage.

Un groupe de travail sur le site de la Commune, composé de Mesdames Evelyne ARRONDEAU, Elisabeth LEBEAU-CORBONNOIS et Monsieur Jean-Marie BOYER, est constitué.

- Lotissement le Plessis du Parc – Murets & trottoirs

Des experts mandatés par la SPL Chartres Métropole Aménagement et Eiffage TP sont intervenus pour établir les malfaçons existantes sur les murets.

La responsabilité de l'entreprise semble pouvoir être engagée.

A cet effet, une réunion avec le service assurance de la SPL Chartres Aménagement est prévue le 19 décembre 2018.

A ce jour, trois permis de construire ont été déposés.

- Chartres 1254

Le Maire informe que lors du dernier Comité des Maires de Chartres Métropole, les communes de l'agglomération ont été invitées à participer activement aux festivités médiévales prévues du 21 mai au 2 juin 2019.

Le Conseil municipal réfléchira à cette manifestation, étant précisé que le 2 juin 2019 est la date du marché fermier qui sera organisé à Dangers et qui demandera sans doute la monopolisation de l'équipe communale.

La séance est levée à 23H40

Le Maire,
Jean-François Morizeau



